

DIPLÔME D'ÉTAT D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL (DEAES) Année 2021/2022

Sites
Marseille / Manosque¹ / Digne

*Formation ouverte aux jeunes et adultes
demandeurs d'emploi
ou en continuité de parcours scolaire.*

Mise à jour le 13 novembre 2020

¹ La formation pourra se dérouler en tout ou partie sur le site de Digne

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|----|
| LA PROFESSION D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL..... | 3 |
| LES SPECIALITES | 4 |
| LE CADRE GENERAL DE LA FORMATION..... | 5 |
| FINANCEMENT ET LIEUX DE FORMATION | 7 |
| L'ADMISSION EN FORMATION | 8 |
| LE CALENDRIER..... | 11 |
| LA PROCEDURE D'INSCRIPTION..... | 14 |

LA PROFESSION D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

MISSIONS

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

FONCTIONS

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent, il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés.

Il établit une relation attentive de proximité, en fonction des capacités, potentialités de la personne, dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales). Il soutient et favorise la communication et l'expression de la personne qu'elle soit verbale ou non verbale. Il participe à son bien-être physique et psychologique dans les différentes étapes de sa vie. Il contribue à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social.

Selon son contexte, il intervient au sein d'une équipe pluri-professionnelle et inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants.

Il transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement et de l'aide proposée. Dans ce cadre, il évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne.

Le diplôme d'État lié à cette profession constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social. Pour répondre à la diversité des situations d'accompagnement et aux possibilités de mobilité professionnelle, le diplôme se compose d'un socle commun et de trois spécialités.

LES SPECIALITES

ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE

L'accompagnant éducatif et social contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile. Il intervient auprès de personnes âgées, handicapées, ou auprès de familles. Il veille au respect de leurs droits et libertés et de leurs choix de vie dans leur espace privé.

Les principaux lieux ou modalités d'intervention : domicile de la personne accompagnée, particulier employeur, appartements thérapeutiques, centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), foyers logement, maisons d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA), services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), services d'aide à la personne (SAP), services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE

Dans le cadre d'un projet institutionnel, l'accompagnant éducatif et social contribue par son action au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie. Au sein d'un collectif, il veille au respect de ses droits et libertés et de ses choix de vie au quotidien.

Les principaux lieux d'intervention : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), unités de soins longue durée (USLD), foyers logement, maison d'accueil rurale pour personnes âgées, (MARPA) pour adultes handicapés vieillissants (MARPAHVIE), maisons d'accueil spécialisées (MAS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), foyers de vie, foyer occupationnel, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), foyers d'hébergement, maisons d'enfants à caractère social (MECS), instituts médico-éducatifs (IME), institut d'éducation motrice (IEM), instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les maisons relais, appartements thérapeutiques, établissements publics de santé mentale, accueil de jour...

ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE

Dans le cadre d'un projet personnalisé fixé par le plan personnalisé de compensation, la mission de l'accompagnant éducatif et social consiste à faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs. Il inscrit obligatoirement son intervention en complémentarité, en interaction et en synergie avec les professionnels en charge de la mise en œuvre du projet personnalisé du jeune et la famille.

Les principaux lieux d'intervention : structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, lieux de stages, d'apprentissage, d'alternance, ou d'emploi, lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, établissements et services médico-sociaux, lieux de formation professionnelle.

LE CADRE GENERAL DE LA FORMATION

LE CADRE REGLEMENTAIRE

- Décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016 relatif au DEAES (JO du 31 janvier 2016)
- Arrêté du 29 janvier 2016 relatif au DEAES
- Arrêté du 11 mars 2016 modifiant l'arrêté du 29 janvier 2016

OBJECTIFS ET ATTENDUS DE LA FORMATION

L'Article 1 de l'Arrêté du 29 janvier 2016 « relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État A.E.S. » précise que le DE AES atteste des compétences requises pour exercer simultanément des activités visant à accompagner les personnes au quotidien et à coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés. Ses titulaires veillent à la participation à la vie sociale et citoyenne de la personne. Cet accompagnement prend en compte les spécificités en fonction du lieu de cet accompagnement, à domicile, au sein d'une structure collective ou dans un milieu scolaire.

La formation dispensée par notre Institut prépare au Diplôme d'État d'A.E.S. de niveau V. Elle se structure autour de quatre domaines de formation et d'une spécialité au choix :

- **DF1** : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale
- **DF2** : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité
- **DF3** : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés
- **DF4** : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne

SPECIALITE AU CHOIX

- Accompagnement de la vie à domicile
- Accompagnement de la vie en structure collective
- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

Cette formation est conçue pour articuler la formation pratique sur le lieu de stage ou d'emploi avec la formation théorique à l'IRTS PACA et Corse. Elle est basée sur un réel esprit d'alternance, fondement pédagogique des formations sociales, qui s'appuie sur des sites de stage "qualifiants".

ORGANISATION DE LA FORMATION

Cette formation se déroule sur une **amplitude** de 12 mois et comporte :

- * **525 heures de formation théorique**, dont **504 heures de cours théoriques**, 14 heures de détermination de parcours et 7 heures de validation de l'acquisition des compétences

Parmi elles, sont comprises 378 heures de socle commun et 147 heures de spécialités.

- * **840 heures de formation pratique** pour les étudiants en formation initiale ou en Congés Individuel de Formation.

DF1 « Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale »
126 h de socle, 14 h de spécialité.

DF2 « Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité »
98 h de socle et 63 h de spécialité.

DF3 « Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés, Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne »
63 h de socle et 28 h de spécialité.

DF4 « Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne »
70 h de socle et 42 h de spécialité.

Période de Détermination et Validation des compétences : 21 h

| | | HEURES DE FORMATION THEORIQUE | | HEURES DE FORMATION PRATIQUE |
|------------|--|-------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| | | Heures de formation Socle | Heures de formation Spécialité | |
| DF1 | Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale | 126 | 14 | 840 heures |
| DF2 | Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité | 98 | 63 | |
| DF3 | Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés | 63 | 28 | |
| DF4 | Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne | 70 | 42 | |
| | Période de détermination de parcours | 14 | | |
| | Temps de validation de l'acquisition de compétences | 7 | | |
| | <i>S/Total</i> | 378 | 147 | |
| | TOTAL | 525 | | |

FINANCEMENT ET LIEUX DE FORMATION

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Le Conseil Régional PACA, dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre des orientations du Schéma Régional des formations sanitaires et sociales, assure le financement de places de **formation initiale, à destination des publics prioritaires** de son action : personnes en continuité de parcours scolaire ou demandeuses d'emploi sans qualification.

Ainsi, l'IRTS PACA et Corse, est chargé de mettre en place la sélection puis la formation de 80 stagiaires au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social, répartie selon les quotas (sous réserve des agréments de la Région Sud) :

- ✖ Marseille : 45 places
- ✖ Manosque : 15 places
- ✖ Digne : 15 places

Pour les stagiaires retenus sur ces quotas, la formation sera totalement prise en charge par le Conseil Régional PACA, leur statut sera celui de stagiaire de la formation professionnelle non rémunérée car ils ne bénéficieront d'AUCUNE REMUNERATION pendant la formation. Néanmoins, des aides régionales proposées par le Conseil Régional PACA seront mobilisables, en regard des ressources de chaque stagiaire.

Pour plus d'informations : <http://www.regionpaca.fr/se-former/formation-sanitaire-et-sociale/les-aides-individuelles-regionales/presentation-des-aides.html>

LIEUX DE FORMATION

| Site de Marseille | Site de Manosque (sous réserve) | Site de Digne |
|--|--|--|
| IRTS PACA et Corse Site des Flamants 10 av. Alexandre Ansaldi 13014 MARSEILLE | MECS SAINT MARTIN 9 avenue Paul Martin 04000 Digne | MECS SAINT MARTIN 9 Avenue Paul Martin 04000 DIGNE |

L'ADMISSION EN FORMATION

LES PUBLICS PRIORITAIRES

Conformément au schéma régional des formations sanitaires et sociales et à l'arrêté du 29 janvier 2016, priorité est donnée aux personnes suivant un **parcours complet** en « formation initiale » :

- ✗ Demandeur d'emploi sans qualification ;
- ✗ Jeunes en continuité de parcours scolaire ;
- ✗ Salariés dans le cadre d'un parcours de professionnalisation
- ✗ Jeunes en apprentissage (29 ans non révolus ou sans conditions d'âge pour les salariés bénéficiant d'une RQTH)

Les publics en parcours partiels et donc déjà titulaires d'un premier niveau de qualification ne relevant pas d'un financement du Conseil Régional PACA, devront se rapprocher du Pôle Emploi afin de bénéficier d'un financement dans le cadre d'une Aide Individuelle à la Formation (AIF) et/ou faire valoir leur Compte Personnel de Formation (CPF).

D'autre part, les personnes sollicitant une place financée par le Conseil Régional PACA qui souhaiteraient renoncer à leurs dispenses et allègements, devront impérativement s'engager à suivre la totalité des modules. En effet, les dispenses de certification ne portant que sur le socle commun, les candidats seront amenés à suivre l'intégralité des heures afin de sécuriser le processus global de professionnalisation et de qualification.

LA SELECTION POUR ENTRER EN FORMATION

Pour entrer en formation, les stagiaires doivent remplir **l'ensemble des conditions suivantes** :

- ✓ Présenter dans les délais impartis, un dossier d'inscription conforme et complet
- ✓ Réussir l'épreuve écrite d'admissibilité en fonction des modalités présentées
- ✓ Réussir l'épreuve orale d'admission

Les candidats titulaires des diplômes suivants peuvent être **exonérés des épreuves écrites d'admissibilité** :

- ✓ Diplôme de l'enseignement technique ou général égal ou supérieur au niveau IV (Bac) du Répertoire National des Certifications Professionnelles.
- ✓ Diplôme d'Etat d'assistant familial
- ✓ Diplôme d'Etat d'aide-soignant
- ✓ Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- ✓ BEP carrières sanitaires et sociales
- ✓ BEP accompagnement, soins et services à la personne
- ✓ Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien
- ✓ BEP agricole option services aux personnes
- ✓ Certificat Employé familial polyvalent et CQP assistant de vie
- ✓ CAP assistant technique en milieu familial ou collectif
- ✓ CAP Petite enfance
- ✓ CAP agricole service en milieu rural et service aux personnes, vente en espace rural
- ✓ Titre professionnel assistant de vie
- ✓ Titre professionnel assistant de vie aux familles

- ✓ Lauréats de l'Institut du service civique.

NATURE DES EPREUVES DE SELECTION

Les épreuves d'admission comprennent habituellement une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission ; *toutefois, dans le cadre de la période de crise sanitaire associée à la COVID-19 et des aménagements apportés au déroulé des activités professionnelles et pédagogiques, les épreuves de sélection ont été exceptionnellement adaptées et aménagées :*

- ✗ **L'épreuve écrite d'admissibilité ²**
 - Objectif : apprécier les centres d'intérêts, le niveau d'information et les aptitudes à l'expression écrite du candidat.
 - Forme : réalisation d'une note complémentaire d'une à deux pages obligatoire, pour les candidats relevant de l'épreuve d'admissibilité.
 - Evaluation :
 - Critères de correction : qualité de l'expression écrite, organisation des idées, orthographe.
 - Correcteurs : formateur interne ou professionnel du secteur social et médico-social
- ✗ *Afin de pouvoir apprécier les prés requis des candidats, leur usage de l'écrit, leurs connaissances éventuelles (culture générale, curiosité sociale, connaissance du métier, intérêts...) et répondre aux attendus réglementaires, il leur est demandé, en complément du dossier d'inscription actuel et des pièces attendues (CV détaillé et une lettre de motivation), une note complémentaire (dossier support de 1 à 2 pages maxi dont les consignes ont présentées ci-dessous).*

- ✗ **NOTE COMPLEMENTAIRE** (à renvoyer par mail à veronique-conte@irts-pacacorse.com)
- ✗ *Le candidat choisit l'une des quatre questions ci-dessous et traite la thématique ciblée:*
- ✗ 1. Quels sont les éléments et/ou évènements, rencontres, expériences qui vous ont marqués ces derniers mois et pourquoi ? Argumentez, expliquez, développez votre réponse...
- ✗ 2. Présentez un intérêt, une pratique, une passion qui vous anime, les raisons de ce choix, les ressources que cela vous donne dans votre parcours, votre relation aux autres ...
- ✗ 3. Comment imaginez-vous votre parcours et votre pratique, votre cadre de vie ou professionnel dans 10 ans ? Quelles attentes, quels projets ?
- ✗ 4. Quelles sont les raisons, vos motivations pour un métier de l'accueil et de l'accompagnement ? Quelles compétences pensez-vous mettre en avant, en fonction de votre parcours, votre cheminement, vos expériences personnelles et professionnelles ? Pourquoi ce choix ? ...

² En raison de la crise sanitaire et des mesures spécifiques appliquées, une adaptation des épreuves de sélection sont mises en œuvre pour cette session.

✦ L'épreuve orale d'admission

- Objectif : apprécier l'aptitude et la motivation des candidats à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement.
- Forme : entretien téléphonique sur la base d'un support écrit à partir d'un document préalablement renseigné par le candidat (note complémentaire ou lettre de motivation pour les candidats dispensés de l'épreuve écrite). Les candidats seront appelés sur le téléphone portable (ou fixe).
- Durée : 15 minutes
- Evaluation : Note sur 20 avec une admission à 10/20.
- Critères de sélection : motivation, capacité du candidat à s'engager dans une formation en travail social, expression orale et capacité d'échange.
- Correcteurs : formateur interne ou professionnel du secteur social et médico-social

La note complémentaire n'est pas notée. Elle est pour autant obligatoire pour les candidats non dispensés de l'épreuve écrite.

A l'issue de l'épreuve d'admission, l'IRTS PACA et Corse publiera une liste des candidats admis en formation et, le cas échéant, une liste complémentaire.

LE CALENDRIER

| | Site des Flamants Marseille | MECS St Martin Digne |
|---|---|---|
| <i>Inscriptions (envoi des dossiers)</i> | Jusqu'au 20/11/2020 | Jusqu'au 20 /11/2020 |
| <i>Date limite des notes complémentaires (réception mail)</i> | 26 novembre 2020 | 26 novembre 2020 |
| Réception des convocations | Avant le vendredi 4 décembre 2020 | Avant le vendredi 4 décembre 2020 |
| Epreuve orale d'admission | Mardi 08 décembre 2020 | Mercredi 09 décembre 2020 |
| Résultats d'admission | Mercredi 16 décembre 2020 | |
| Dates d'entrée | Lundi 18 janvier 2021 Site des Flamants 13014 MARSEILLE | Lundi 25 janvier 2021 MECS Saint Martin 04000 DIGNE |

**DIPLÔME D'ETAT D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL
DISPENSES ET ALLEGEMENTS DE DOMAINES DE FORMATION « SOCLE COMMUN »**

| | | | | | | | | |
|---|--|---------------------------------|--|---------------------------------------|--|--|---|---|
| DIPLÔMES DÉTENUS par le candidat Domaines de formation | DIPLÔME D'ÉTAT d'auxiliaire de vie sociale ou mention aide à domicile | C.A.F.A.M. ou D.E.A.M.P. | DIPLÔME D'ÉTAT d'assistant familial | DIPLÔME D'ÉTAT d'aide-soignant | DIPLÔME D'ÉTAT d'auxiliaire de puériculture | Titre professionnel Assistant de vie ou Assistant de vie aux familles | | Certificat Employé familial polyvalent suivi du Certificat de qualification professionnelle Assistant de vie |
| Ministère responsable de la certification | Affaires Sociales | Affaires Sociales | Affaires Sociales | Santé | Santé | Acquis avant 2016 Travail emploi formation | Acquis après 2016 Travail emploi formation | Branche des salariés du particulier employeur |
| DF 1 Socle Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale | Dispense | Dispense | Allègement | | | | Allègement | |
| DF 2 Socle Accompagner les personnes au quotidien dans la proximité | Dispense | Dispense | | Dispense | | Allègement | Dispense | Allègement |
| DF 3 Socle Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés | Dispense | Dispense | Allègement | Allègement | Allègement | Allègement | Dispense | |
| DF 4 Socle Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne | Dispense | Dispense | | | | Allègement | Allègement | Allègement |

| DIPLÔMES DÉTENUS par le candidat Domaines de formation | Brevet d'études professionnelles carrières sanitaires et sociales ou B.E.P. accompagnement soins et services à la personne | C.A.P. assistant technique en milieu familial et collectif | C.A.P. petite enfance | Brevet d'aptitudes professionnelles d'assistant animateur technicien | B.E.P. agricole option services aux personnes | C.A.P. agricole service en milieu rural | C.A.P. agricole services aux personnes et vente en milieu rural |
|---|---|---|------------------------------|---|--|--|--|
| Ministère responsable de la certification | Education nationale | Education nationale | Education nationale | Jeunesse et sport | Agriculture | Agriculture | Agriculture |
| DF 1 Socle Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale | Allègement | | Allègement | | Allègement | | |
| DF 2 Socle Accompagner les personnes au quotidien dans la proximité | Dispense | Allègement | | | Dispense | Allègement | Dispense |
| DF 3 Socle Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés | Dispense | | Allègement | | Dispense | Allègement | Allègement |
| DF 4 Socle Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne | Allègement | | Allègement | Dispense | Allègement | | Allègement |

Les publics en parcours partiels et donc déjà titulaires d'un premier niveau de qualification ne relevant pas d'un financement du Conseil Régional PACA, devront se rapprocher du Pôle Emploi afin de bénéficier d'un financement dans le cadre d'une Aide Individuelle à la Formation (AIF) et/ou faire valoir leur Compte Personnel de Formation (CPF).

LA PROCEDURE D'INSCRIPTION

Renseigner et envoyer par voie postale les pièces constitutives du dossier à :

IRTS PACA et Corse
10 Avenue Alexandre ANSALDI
CS30003
13311 MARSEILLE CEDEX 14

Pièces du dossier :

- Fiche d'inscription ci-jointe
- Fiche de liaison Prescripteur
- Autorisation de mise en ligne des résultats ci-jointe
- Autorisation droit à l'image ci-jointe
- Curriculum Vitae détaillé
- Lettre de motivation
- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Déclaration sur l'honneur attestant de n'avoir pas fait l'objet d'interdiction administrative ni de condamnation pénale en raison d'une infraction incompatible avec les professions ouvertes aux titulaires du DEAES.³
- 2 photos dont 1 collée sur la fiche d'inscription (inscrire nom et prénom au dos)

Pièces complémentaires pour les candidats dispensés de l'épreuve écrite

- Photocopies du diplôme ouvrant droit à la dispense ou **la note complémentaire (voir ci-dessus page 10 et 11)**

Ou

- Décision d'admission en qualité de lauréat de l'institut du service civique

| |
|---|
| <p>Pour plus d'informations Véronique CONTE Tel : 04 91 67 13 12 (uniquement le lundi et mardi)</p> |
|---|

³ Lors de la signature des conventions de stage, l'employeur, invoquant son intérêt légitime, peut demander au candidat à l'embauche la communication du B2 du casier judiciaire.



Institut Régional du Travail Social
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Corse

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

PHOTO
OBLIGATOIRE

FICHE D'INSCRIPTION

Formation DEAES 2021-2022

- Site des Flamants Site de Manosque Site de Digne

Spécialité souhaitée :

- Domicile Structure Collective Education inclusive et vie ordinaire

Vos coordonnées :

NOM :

Prénom :

Nom marital (s'il y a lieu) :

Date de naissance :/...../.....Lieu de naissance :

Situation de famille :

Nationalité :

Adresse personnelle

.....

Téléphone fixe :Téléphone portable :

Mail **OBLIGATOIRE** :

N° de sécurité sociale ou n° INSEE :

Votre situation actuelle :

Demandeur d'emploi - Identifiant Pôle Emploi :

Mission Locale Cap Emploi

RSA - Identifiant CAF :

Autre - merci de préciser :

Catégorie Socio-Professionnelle :

Ouvrier non qualifié Ouvrier qualifié Employé Technicien/Agent de Maîtrise

Cadre/Ingénieur Sans objet

Votre prescripteur :

Organisme :

Nom de la personne référente :

Adresse :

.....

Votre parcours :

Dernière classe fréquentée :

Diplôme obtenu :

Situation en 2020 :

Situation en 2019 :

Situation en 2018 :



AUTORISATION DE MISE EN LIGNE DES RESULTATS DE SELECTION

A la Formation DEAES (2021/2022)

Je soussigné(e),

Nom-Prénom :

Date de Naissance :

Autorise l'Institut Régional du Travail Social PACA et Corse, à mettre en ligne, sur le site Internet de l'institut (<http://www.irts-pacacorse.com>) les résultats de la sélection pour l'entrée en formation DEAES.

Fait à Le.....

SIGNATURE

DONNEES PERSONNELLES ET DROIT A L'IMAGE

DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies par l'IRTS PACA et Corse font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion administrative et pédagogique des étudiants, à établir des statistiques pour nos partenaires institutionnels et à permettre des enquêtes sur les conditions de vie des étudiants, par l'observatoire de la vie étudiante.

Conformément à la loi européenne sur la Réglementation Générale sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site internet de la CNIL.

Vous pouvez accéder ou rectifier les informations vous concernant en adressant votre requête au service communication de l'IRTS Paca et Corse : communication@irts-pacacorse.com

DROIT A L'IMAGE

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Tél : Courriel :

(En cas de déménagement, je m'engage à faire suivre mes nouvelles coordonnées, sinon je considère que l'autorisation d'utilisation des photographies est toujours acquise par l'IRTS PACA et Corse.)

Je soussigné(e), autorise / n'autorise pas ⁽¹⁾ l'IRTS PACA et Corse à utiliser la ou les images (photographiées ou vidéos) me représentant, prises dans le cadre des activités pédagogiques, pour les usages suivants :

- Projection en interne ou en public lors d'un évènement au sein de l'IRTS PACA et Corse.
- Publication sur le site internet ou sur les réseaux sociaux (VIMEO...) de l'IRTS PACA et Corse lors d'un reportage.
- Outils de communication de l'IRTS PACA et Corse (affiches, plaquettes...)
- Archivage.

Cette autorisation est valable pour une durée non définie, mais peut toutefois être annulée sur simple demande. L'annulation prendra effet dès que possible, sous réserve des travaux en cours déjà réalisés.

L'éventuelle légende accompagnant l'utilisation des images (photographiées ou vidéos) ne devra pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée. Ces images, objets de la présente, ne devront être utilisées dans aucun support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Fait à le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

(1) Rayer la mention inutile